

# Intégration – Bizutage – Mesures Sanitaires

## L'intégration qu'est-ce que c'est ?

L'intégration correspond à l'assimilation d'un individu, un groupe à une communauté, un groupe social.

L'intégration dans le milieu étudiant correspond à un moment de partage et de cohésion entre les étudiants des années supérieures et la nouvelle promotion. Elle permet également de fêter la réussite d'entrée en institut pour les étudiants en première année.

**Elle est l'occasion pour les étudiants en première année de découvrir les traditions de l'institut et créer un véritable esprit de groupe entre étudiants d'un même IFE.**

## L'intégration, qu'est-ce qu'on y fait ?

La période de l'intégration dure généralement sur le premier mois de l'année et se termine par un Week-End d'Intégration (WEI).

Au cours de ces quelques semaines, le Bureau des Etudiants (BDE) s'occupe d'organiser différentes activités : des soirées, des défis par équipe, la mise en place d'un système de parrain/marraine entre des étudiants de première et de deuxième année...

## Une intégration réussie ?

Une intégration réussie est une intégration où tous les étudiants de première année ont pu s'amuser. Les années supérieures ont pu profiter de leur propre intégration, celle-là est donc faite pour les nouveaux arrivants. Elle ne doit donc être en aucun cas être une revanche des anciens, ce sont vos pious, ils vous font confiance, prenez en soin.

Cette période et les divers événements qui seront proposés ne sont pas obligatoires. Il doit être à la possibilité de chacun de décider ou non de sa participation et de son implication.

Chacun étant libre de changer d'avis à tout moment.

### **Le bizutage, qu'est-ce que c'est ?**

Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, c'est le fait pour une personne d'amener autrui, **contre son gré ou non**, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif.

Il consiste donc à faire faire quelque chose à une personne dont elle n'a pas envie.

*(Code pénal, Partie législative, livre II : des crimes et délits contre les personnes, Titre II : des atteintes à la personne humaine, Chapitre V : des atteintes à la dignité de la personne, section 3 bis : du bizutage)*

### **Le bizutage, c'est grave ?**

Le bizutage est un acte puni par la justice de **6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende** (code pénal).

*(Code pénal, Partie législative, livre II : des crimes et délits contre les personnes, Titre II : des atteintes à la personne humaine, Chapitre V : des atteintes à la dignité de la personne, section 3 bis : du bizutage, Article 225-16-1)*

### **Les risques de dérive vers le bizutage**

Il n'est pas forcément facile pour une personne de connaître ses limites et savoir dire non à un jeu ou à une activité. D'autant plus avec la pression, inconsciente ou non, que peut avoir l'effet de groupe.

### **J'ai été victime ou témoin d'actes de bizutage. Vers qui me tourner ?**

Si vous êtes victime ou témoin d'un acte de bizutage, vous pouvez :

- Porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie de votre choix
- Informer l'autorité administrative de l'établissement

Les responsables de l'institut devront saisir le Procureur de la République et engager des poursuites disciplinaires contre les auteurs et les personnels qui ont contribué au bizutage.

Les personnes morales peuvent également voir leur responsabilité engagée.

### **Les mesures sanitaires, qu'est-ce que c'est ?**

Les mesures sanitaires correspondent aux mesures prises par le gouvernement pour pallier aux risques de la Covid-19. Elles correspondent aux gestes barrières et à la réglementation en vigueur.

### **Les mesures sanitaires, en amont de l'événement ?**

En amont de l'événement, il faut prévoir les masques (commander et demander aux étudiants d'en ramener), des thermomètres, du gel hydroalcoolique, demander au préfet l'autorisation de faire l'événement et vérifier les restrictions.

### **Les mesures sanitaires, pendant l'événement ?**

Sur place, il est important de respecter la distanciation sociale (dans le bus, dans la salle, à l'extérieur, ...), prévoir des créneaux d'arrivée différents pour éviter les afflux, prendre la température des participants à l'arrivée.

### **Un dernier mot**

L'intégration est faite pour vous qui rentrez en première année d'ergothérapie. Elle existe pour que vous vous amusiez, personne ne peut donc vous obliger à faire quoi que ce soit dont vous n'auriez pas envie.

**Marine Gosse**  
Vice-Présidente en charge  
de la Défense des Droits  
[vp-defensedesdroits@unaee.org](mailto:vp-defensedesdroits@unaee.org)  
06 76 23 44 90

**Olivier Dujardin**  
Président  
[president@unaee.org](mailto:president@unaee.org)  
06 47 06 06 96